

La FNEC-FP FO 53 a été reçue par le nouveau directeur académique, Fabien Audy, afin d'aborder plusieurs points. La délégation FO était composée de **Stève Gaudin** (secrétaire départemental FNEC-FP FO), **Frédéric Gayssot**, **Cécile Pichon** (SNUDI-FO) et **Marie Pelaingre** (SNFOLC). Le directeur académique était accompagné de Marc Vauléon secrétaire général, et Laurent Drault IEN Adjoint au DASEN.

La délégation FNEC-FP FO 53 a présenté l'ensemble de ses syndicats représentant TOUS les agents de l'Education Nationale, enseignants et non-enseignants, contractuels et titulaires. Elle a rappelé son indépendance vis-à-vis de tout groupe politique mais aussi vis-à-vis de l'administration. Les syndicats de la FNEC-FP FO dans le département de la Mayenne sont fédérés et confédérés, et ainsi en lien avec les salariés de tous les secteurs, du privé comme du public.

A l'ordre du jour

Dossiers individuels.....	1
Médecine de prévention	2
Inclusion scolaire.....	2
Amiante dans les établissements scolaires.....	4
Fusion des spécificités des postes de TR dans le 1 ^{er} degré	5
Postes et moyens.....	5
1 ^{er} degré carte scolaire	5
2 nd degré	6

Dossiers individuels

La délégation FO a pu porter plusieurs situations à la connaissance du directeur académique :

- **AESH** : dans plusieurs établissements du 2nd degré, nos adhérents AESH sont confrontés à l'impossibilité d'obtenir leurs jours de fractionnement. Pour rappel, les jours de fractionnement peuvent se prendre sous deux formes, soit en 2 jours de congés que vous posez au cours de l'année, soit en les prenant en compte dans le calcul de votre temps de travail et de votre quotité horaire. La délégation n'a pas manqué de faire remarquer que dans le 1^{er} degré, les AESH accompagnés par FO faisaient plus facilement valoir ce droit. La délégation FO a fait remonter plusieurs situations en collèges dans lesquels le refus était motivé par le fait que les heures connexes n'étaient pas effectives. Or, FO avait déjà obtenu auprès du chef de service du SAE que l'attestation du directeur d'école ou du chef d'établissement suffise, puisque personne ne peut vérifier le décompte exact des heures connexes en cours d'année. Cela n'a pas été remis en question par le DASEN. **Il s'est engagé à ce qu'un rappel soit fait à tous les EPLE concernant cette possibilité et les modalités pour faire valoir ce droit. AESH, si vous êtes confrontées à ce type de refus, contactez vos représentants FO ([En savoir plus sur les jours de fractionnement](#))**
- **Mutation 1^{er} degré** : le SNUDI-FO a porté les dossiers des adhérents FO pour lesquels il était mandaté (recours + INEAT-EXEAT), et a pu faire le lien avec l'audience au ministère du vendredi 2 mai, dont l'objet était les recours mutations des adhérents FO. Chaque dossier défendu a retenu la plus grande attention de nos responsables administratifs. Une commission administrative se réunira le 16 mai pour étudier l'ensemble des demandes d'INEAT-EXEAT. Pour les collègues PE qui n'ont pas obtenu satisfaction lors de la première phase informatisée et qui n'auraient pas encore constitué leur dossier, contactez rapidement vos représentants FO. ([en savoir plus](#))

- **Disponibilité** : suivis des dossiers individuels (NB : décisions prises le 16 mai)
- **Non versement de l'indemnité ASH lors de remplacements en ASH** : la délégation a fait remonter le problème et indiqué que plusieurs collègues avaient sollicité le syndicat pour le versement rétroactif des sommes dues. Le DASEN fera appliquer la réglementation en cours, à savoir le versement de cette indemnité se fait sur toute la période de remplacement effectué weekend et mercredi compris.
- **Recours PPCR (appréciation DASEN)** : la délégation FO a obtenu satisfaction pour la revalorisation des avis DASEN pour les promotions Hors-classe, pour plusieurs dossiers sur lesquels elle était mandatée.

Médecine de prévention

Suite au courrier du SNUDI-FO 53 envoyé le 24 avril dernier ([lire le courrier](#)) et relatif à l'absence totale de médecine de prévention dans notre département, la délégation a fait état d'une situation catastrophique pour les agents de l'Education nationale, dont le droit à bénéficier de la médecine préventive est bafoué, alors que les conditions de travail se dégradent toujours plus. La délégation a repris les éléments du [courrier](#). Pour le DASEN la situation semble réglée, car le Dr Mory est revenue, le secrétaire général précisant « Elle va rattraper son retard ». Pour FO, c'est bien évidemment impossible considérant la charge de travail qui incombe à la collègue médecin de prévention, et le nombre considérable de demandes. Rappelons que les visites médicales obligatoires formulées auprès du DASEN sont refusées !

La délégation FO a demandé et obtenu que toutes les situations en cours (mouvements, temps partiels, dispo, allègement de service...etc) qui ne sont justifiées qu'avec l'avis du médecin traitant soient examinées ainsi, comme cela nous avait déjà été confirmé en février.

Pour FO, le manque de moyens ne saurait ni justifier une quelconque dérogation à la réglementation, ni bafouer les droits des collègues qui demandent à consulter le médecin de prévention. C'est une obligation qui incombe à l'employeur.

Rappel Avis médecine de prévention 53 : Le CHSCT de la Mayenne demande au directeur académique d'autoriser toutes les demandes de visite médicale formulées par les personnels du département, dans le respect de l'article 22 du décret 82-453 du 28 mai 1982 qui précise que : « *Les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier.* »

✓ POUR : FO (2) - CGT (1)

✗ ABSTENTION : FSU (2) - UNSA (1)

Inclusion scolaire

La délégation FO a pu illustrer le contexte départemental avec des situations précises dans les écoles pour lesquelles nous avons obtenu des engagements. Les collègues concernés ont été informés.

La délégation a résumé ainsi la position majoritaire des personnels dans le département :

- **Oui à la scolarisation adaptée aux besoins des élèves, en milieu ordinaire chaque fois que c'est possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire**
- **Non à l'inclusion systématique et indifférenciée**
- **Défense de l'enseignement spécialisé et des structures spécialisées**

La délégation **FO** a rappelé le contexte national :

- 24000 élèves en attente d'une place dans un établissement médico-social
- L'acte 2 de l'école inclusive qui enclenche la vitesse de croisière pour l'inclusion systématique et indifférenciée
- Un contexte austéritaire dans lequel le manque de postes est évidemment à mettre en lien avec l'inclusion scolaire

Le contexte départemental :

- La Mayenne est un désert médical
- Menaces sur la pédopsychiatrie, CMP, urgences
- RASED décimés
- Médecine scolaire quasi-inexistante
- Au moins 400 élèves sont en attente d'une place en IME, ITEP, UEMA, UEEA, ULIS ou SEGPA
- Plus de 200 enfants ont une orientation dans le médico-social (IME, ITEP, ou SATÉD) et sont en attente d'une place
- Plus de 160 élèves en attente d'un accompagnement SESSAD (tout type de SESSAD confondu)
- Des enseignants et AESH qui évoquent de plus en plus des situations de maltraitance, de culpabilisation qui impacte, parfois lourdement, leur santé

La délégation a indiqué au DASEN que FO est bien évidemment favorable à ce qu'il y ait des élèves en situation de handicap inclus en milieu ordinaire. Cependant, pour que ces inclusions soient réussies, cela signifie l'arrêt du dogme de l'inclusion à tout prix et la mise à disposition de moyens, notamment suffisamment de professionnels qualifiés, pour répondre à tous les besoins.

La délégation a précisé que le milieu ordinaire, éducatif ou professionnel, ne pouvait pas toujours accueillir, intégrer, inclure les personnes en situation de handicap dans les conditions les plus favorables, et que c'était la raison pour laquelle une offre spécialisée devait continuer à être dispensée et améliorée, pour répondre aux besoins et attentes des personnes et de leurs proches, de façon optimale.

La délégation a rappelé que l'acte 2 de l'école inclusive prévoit objectivement la disparition progressive des structures spécialisées (IME, ITEP...), ce qui a été confirmé par le président Macron.

Le directeur académique ne semble pas prendre la mesure de ces menaces et s'est voulu rassurant. De son point de vue, il n'est pas concevable que les établissements spécialisés soient démantelés. Mais les faits sont têtus.

La FNEC-FP FO 53 estime qu'il y a encore une fois, une dissonance entre les propos tenus par le président Macron lors de la CNH (conférence nationale sur le handicap) et par la ministre Borne, bien décidés à mettre en œuvre cet acte 2 de l'école inclusive et à liquider définitivement les structures spécialisées pour répondre notamment aux injonctions de l'ONU et avec ce que nous vivons sur le terrain : **les situations de souffrance, de culpabilisation que nous rencontrons quotidiennement dans les établissements, tant du côté des personnels, des élèves et de leurs familles.**

La délégation est intervenue sur les PAS (pôles d'appui à la scolarisation) dont l'expérimentation, qui n'était pas prévue dans l'académie et dans le département, est finalement actée pour la rentrée 2025.

Ce sont donc 2 PAS qui seront implantés. Les 17 PIAL sont maintenus, et les 2 PAS seront « adossés » à un PIAL : l'un au collègue Gerbault de Laval, et l'autre à Evron-Montsûrs. Les AESH resteront pour l'instant rattaché au PIAL.

FO le martèle, les PAS c'est le transfert des fonds dédiés au médico-social dont certains voudraient voir fermer tous les établissements. Alors que nous manquons de places dans les IME et les ITEP, le DASEN confirme que ce sont 133000 euros qui seront consacré par l'ARS pour chaque PAS à la rentrée !

Finalement, 2 ETP seront pris sur le budget Education Nationale (pour la coordination) et 1,5 ETP pour le médico-social (éducateur...)

[En savoir plus sur les PAS](#)

AESH
MULTIPLICATION DES ÉLÈVES À ACCOMPAGNER



Avec les PAS : les conditions des AESH seront de plus en plus dégradées. Concernant la remise en cause des notifications MDA accompagnement, le DASEN indique que le PAS ne se substituera pas au PIAL, et n'effectuera pas de prescriptions. Il souhaite que ce dispositif accompagne élèves et familles. La FNEC-FP-FO craint qu'à terme, ce rôle de prescripteurs soit bien celui du PAS. Ainsi l'éducation nationale déterminerait elle-même les besoins des élèves en situation de handicap.

Selon le DASEN, les PAS vont permettre :

- D'accompagner les collègues = culpabilisation, responsabilité de l'échec de l'inclusion
- D'accompagner les familles = inégalités d'accès à l'école, aux soins, aux compensations
- De fournir du matériel = casques antibruit, tentes, balles antistress...

En réalité, non seulement rien ne répondra au drame de l'inclusion scolaire systématique et indifférenciée, mais la situation va s'aggraver pour tous.

En Mayenne, pour FO il faut de toute urgence :

- **La création des places en IME/ITEP à hauteur des besoins**
- **Le recrutement de tous les enseignants spécialisés et PsyEN-EDA pour restaurer des RASED complets**
- **Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH,**
- **L'abandon des PIAL et de l'acte 2 de l'école inclusive**
- **Le respect de toutes les notifications de la MDA**
- **Le recrutement de soignants et de médecins à la hauteur des besoins en pédopsychiatrie (CMP, USISEA...), l'ouverture de lits d'hospitalisation, notamment pour les adolescents en souffrance**

Les PAS, le démantèlement des établissements médico-sociaux et l'acte 2 de l'école inclusive sont à l'opposé de nos revendications

Le message délivré par vos représentants au directeur académique peut se résumer ainsi :

**La pédagogie ne peut pas se substituer aux soins !
STOP à la maltraitance, STOP à la culpabilisation !**

Amiante dans les établissements scolaires

La délégation a pu aborder la situation du dernier signalement danger grave et imminent déposé par FO pour l'école de Changé. Le Secrétaire Général nous a assuré suivre le dossier et faire le nécessaire pour garantir la sécurité des collègues de l'établissement qui travaillent dans un environnement amianté (voir dangereux dans certains espaces de l'école). Ce signalement a fait l'objet d'un rapport d'enquête.

Voici les demandes que la FNEC-FP FO 53 porte :

- Un état des lieux exhaustif de l'amiante dans les établissements scolaires et services de l'Education Nationale dans le département (demande déjà formulée par FO depuis juin 2016)
- La communication d'un état des lieux précis de l'amiante dans les établissements et services du département
- Une information sur le nombre de demandes en reconnaissance de maladie professionnelle
- Le suivi régulier par la F3SCT des situations connues
- L'information régulière des représentants du personnel avec le compte-rendu des dispositions mises en œuvre par l'employeur pour l'ensemble des bâtiments
- Le suivi médical des collègues exposés à l'amiante
- Qu'une fiche d'exposition à l'amiante soit annexée au dossier médical professionnel des collègues concernés
- Une visite médicale pour l'ensemble des personnels des établissements concernés
- La vérification et l'actualisation si nécessaire des DUERP
- La prise de contact de l'autorité administrative avec les agents ayant exercé dans des établissements amiantés (retraités ou changement d'affectation)



[Notre dossier spécial
amiante \(MAJ avril 2025\)](#)

Si nous obtenons depuis plusieurs années des avancées certaines, le ministère ayant largement cheminé sous la pression en particulier de FO, mais aussi médiatique, force est de constater que nous sommes encore loin du compte.

Pour autant, la délégation a eu confirmation qu'une nouvelle interpellation des communes sera faite à la fin du mois lors d'une réunion programmée avec les responsables de la DSDEN. FO a insisté pour qu'un état des lieux exhaustif soit fait rapidement, que les DTA soient réalisés partout où c'est nécessaire, et que notre employeur s'assure qu'il n'y ait pas de confusion entre DTA et repérage avant travaux.

Pour rappel, en Mayenne, sur les 195 écoles construites avant 1997, seulement 38 directeurs ont déclaré avoir connaissance d'un DTA, 25 étant des écoles de Laval ! Tous les collèges et lycées du département sont amiantés !

Fusion des spécificités des postes de TR dans le 1^{er} degré

La délégation est revenue sur ce sujet et sur la [réponse écrite du DASEN](#), au courrier du SNUDI-FO 53 du 27 mars 2025 ([lire le courrier FO](#)).

FO a également indiqué que la pétition intersyndicale départementale (FO-CGT-SUD-SNALC) recueillait (à ce jour) 5638 signatures, ce qui témoignait de la colère suscitée par cette mesure.

Sur le fait que dans le 77 (département dans lequel exerçait le DASEN auparavant en qualité de DASEN adjoint), les spécificités des TR avaient été maintenues, l'inspecteur d'académie botte en touche indiquant qu'il n'était pas DASEN dans le 77 !

Pour rappel, il s'agit d'une consigne nationale émanant du ministère. Plusieurs raisons amènent le ministère à prendre cette mesure, ce que la délégation FO a fait remonter :

- faciliter la mise en place d'Andjaro (application qui fonctionnait mal dans les départements en tests, en raison de ces spécificités)
- préparer la formation pendant les congés (annonces récentes de la ministre) avec la fin des brigades stages et FC

Le DASEN s'est engagé à ce que les services continuent de considérer les spécificités des TR « *comme avant* ». La délégation a salué le travail des circonscriptions et du service remplacement. Pour autant, l'engagement du DASEN est un leurre : si les services pourront le faire dans un premier temps, au final, ils subiront comme partout le manque de moyens et les logiques austéritaires. In fine, les conditions de travail de tous seront encore dégradées.

Cette mesure est donc loin d'être juste cosmétique !

Postes et moyens

1^{er} degré : carte scolaire

La délégation est intervenue pour porter les demandes d'ouverture de classes pour les écoles qui l'avaient mandatée et en prévision du CSA du 20 mai. Le DASEN nous confirme les autres mesures à l'étude :

- Ouverture d'une classe TPS à Badinter Laval
- Ouverture d'une classe TPS à Jules Verne
- Fermeture de l'école de Saint Cénére et retrait du moyen provisoire (50%)
- Retrait du moyen provisoire à 50% à l'école maternelle Badinter Laval
- Augmentation de la décharge de direction maternelle Badinter
- Implantation de 2 postes de coordonnateurs PAS (voir plus haut)

Concernant l'implantation d'une UEEA à Mayenne (Jules Ferry), la délégation n'a pas manqué de rappeler que l'arrêté carte scolaire avait été annulé car non réglementaire. FO a rappelé que le passage en force lors du CSA du 13 avril n'était pas plus réglementaire. En effet, sur la forme, l'article 4 du règlement intérieur des CSA-SD n'était pas respecté puisque nous avons reçu l'ajout de ce point seulement deux jours avant le CSA alors que la convocation, l'ordre du jour et les documents doivent être adressés 15 jours avant la date de la commission (ramenée à 8 jours en cas d'urgence.) Pour toutes ces raisons, la délégation FO avait refusé de prendre part au vote concernant l'implantation de l'UEEA et se félicitait que la FSU et l'UNSA aient suivi sa position. (La CGT votant pour)

Le secrétaire général estime que puisque le CSA a été consulté (avec le vote d'une organisation), même sans le respect du règlement intérieur, la décision est entérinée. Si nous obtenons la modification de l'ordre du jour du CSA du 20 mai avec l'ajout de ce point, nous contacterons les autres organisations pour refuser cette nouvelle entrave à la réglementation.

Concernant l'UEEA, il s'agira d'un partenariat avec l'ADAPEI 53. La délégation a également interpellé le DASEN au sujet des formations conjointes à Jules Ferry, personnels périscolaire de la municipalité et personnels Education Nationale. En effet, ce type de formation conjointe soulève des problèmes statutaires puisque les missions des uns et des autres diffèrent. Par ailleurs, que ce soit la circonscription ASH ou l'ADAPEI qui « *chapeaute* » cette formation, FO rappelle que nous ne dépendons pas des mêmes employeurs et que des personnels non enseignants ne peuvent suppléer les PE. A noter que l'ADAPEI n'a pas encore constitué son équipe pour l'UEEA.

Rappel de l'avis des OS sur l'externalisation :

La F3SCT de la Mayenne, réunie le 18 juin 2024, considérant le risque de fermeture qui pèse sur les ESMS, demande le retrait du projet de décret relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux (ESMS) qui aurait pour objet de généraliser l'externalisation des classes de ces établissements dans les écoles et les établissements.

POUR : FO (3), CGT (2)

ABSTENTION : FSU (3), UNSA (2)

2nd degré

La FNEC-FP FO 53 a dénoncé le non remplacement des professeurs absents. Nous avons rappelé la situation dramatique de certains établissements cette année.

La FNEC-FP FO 53 a aussi dénoncé les pressions exercées sur les équipes. Il est demandé aux professeurs de remplacer leurs collègues, parfois avec une grande insistance.

Ces pressions sont inacceptables, ce que n'a pas manqué de rappeler la délégation !

Devant cette situation catastrophique, nous avons demandé si des solutions étaient envisagées : création de postes de titulaires remplaçants, création de postes dans les établissements à la place des BMP...

La réponse est non, le rectorat ne créera pas de postes, pire que cela, il est anticipé que le manque de titulaires sera encore d'actualité l'année prochaine. Le secrétaire général a même affirmé : **“Les titulaires ne seront pas assez nombreux l'année prochaine”**

Face au manque d'enseignants, la réponse est donc pour l'administration simplement de constater le manque de candidats aux concours, sans essayer de rendre le métier plus attractif en augmentant, par exemple, les salaires et de continuer de supprimer des postes (3 suppressions en collège et 3 en lycée général pour la rentrée 2025 en Mayenne). La FNEC-FP-FO 53 continuera d'accompagner tous les collègues face à ces situations et de revendiquer des créations de postes à la hauteur des besoins !

Il est clair que les budgets d'austérité imposés à coups de 49.3, et les économies à réaliser de 40 à 50 milliards vont placer les personnels de l'Education Nationale dans des situations de plus en plus intenable.

Pour la FNEC-FP FO 53 les choses sont claires : De l'argent pour l'école, pas pour la guerre !

SUPPRESSIONS DE POSTES À L'ÉDUCATION NATIONALE



Personnels de l'Education Nationale en Mayenne, renforcez les syndicats de la FNEC-FP **FO** 53, en vous syndiquant pour donner les moyens aux syndicats **FO** d'agir quotidiennement pour la défense de vos droits.

FNEC-FP **FO** 53 : 53@fo-fnecfp.fr – 06.52.32.30.45
(Stève Gaudin, secrétaire départemental)

SNUDI-**FO** (PE, PsyEN et AESH du 1^{er} degré) : 06.52.32.30.45
contact@snudifo-53.fr / www.snudifo-53.fr

SN **FO** LC (Profs, CPE et AESH des Lycées et collèges) : 07.80.43.74.45
snfolc53@gmail.com / <https://snfolc53.fr/>

ID **FO** (Personnels de direction, IEN) idfo@idfo.fr

SN **FO** IEN (infirmières de l'Education Nationale) snfoien.france@gmail.com

SN**FO**ASEN (assistants sociaux de l'Education nationale) sn.fo.asen@gmail.com

SNETAA-**FO** (Lycées professionnels) : snetaafonantes@gmail.com

SPASEEN **FO** (personnels administratifs) : fo44.spaseen@laposte.net

FNEC FP 53
FO



FNEC-FP **FO** 53, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
Bourse du travail – 6 Rue Souchu Servinière, 53000 Laval
Tel. : 0243534226 – @ : 53@fo-fnecfp.fr